



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1^{er} novembre 2024

Numéro 265

Réaffirmons les droits de l'enfant.



Lors de son intervention au futur collègue Samuel Paty, dans les Yvelines, le référent laïcité de l'académie, dépêché en urgence, par ses responsables hiérarchiques, le 12 octobre 2020 évoque la lettre adressée aux instituteurs le 17 novembre 1883 par Jules Ferry : « *Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe, et vous écoutant pourrait de bonne foi, refuser son assentiment à ce qu'il entendrait dire* ». Cette attention surannée, nous interpelle après l'assassinat sauvage de Samuel Paty. L'instrumentalisation du père et les mensonges de sa fille pourtant absente du cours de Samuel Paty, a conduit au passage à l'acte d'un meurtrier islamiste. Peut-on aujourd'hui enserrer les droits de l'enfant, de l'adolescent et contrevenir à leurs droits dans un carcan patriarcal aussi rétrograde et ici dangereux ?

L'Éducation nationale ne peut et ne doit surtout pas être au service d'une Église ou des Églises ni même conforme à l'assentiment des parents, mais doit permettre d'assurer, la liberté de conscience, des citoyens en devenir.

Le système scolaire n'est-il pas le terrain d'action politique de ceux qui combattent les principes fondateurs consubstantiels de l'École et la République ? L'individualisation du rapport à l'école né de la prévalence du libre choix marchand, projet individuel ne ruine-t-il pas les principes qui fondent le projet collectif public, gratuit et laïque des bâtisseurs d'une école citoyenne ? Cependant, il n'est pas question d'isoler l'enfant de sa famille mais de lui permettre d'être un co-acteur de sa propre formation pour son accès à l'autonomie.

Pour nous laïques l'enfant n'appartient à personne.

L'enfant ne saurait être considéré comme la propriété exclusive de la famille, de l'État, d'une Église, d'une secte ou d'un parti. Faisons le choix d'une école ouverte à toutes et tous dans le respect des diversités pour le dialogue et la confrontation. Revendiquons le droit fondamental de l'enfant au respect de sa conscience. C'est l'exigence fondamentale de la laïcité. En cet anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989. L'acte d'enseigner doit être libre non pas pour la liberté de l'enseignement mais pour l'enseignement de la liberté.

De cette lettre de 1883, retenons cependant une des premières phrases de Jules Ferry dans laquelle dit-il, le législateur « *a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des Maîtres et des élèves, de distinguer deux domaines trop longtemps confondus, celui des croyances qui sont personnelles, libres et variables et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous.* »

Pour nous DDEN, l'institution scolaire publique, laïque demeure pour tous les jeunes l'outil déterminant de leur avenir et celui de notre société. La laïcité de l'enseignement constitue plus que jamais, pour les droits de l'enfant, la condition de sa liberté d'Homme et de Citoyen.

Eddy Khaldi

28 octobre 2024



Mixité sociale : de quels "leviers" l'Éducation nationale dispose-t-elle

Sommaire :

- **Edito : Réaffirmons les droits de l'enfant**
- **Mixité sociale : de quels "leviers" l'Éducation nationale dispose-t-elle déjà (page 2)**
- **PLF 2025 : le détail des montants prévus pour les programmes « éducation » (page 3)**
- **PLF 2025 : les mesures prévues contre le harcèlement et pour la santé mentale (Page 4)**
- **PLF 2025 1er degré public : moins de moyens pour les maternelles, plus pour l'élémentaire (pages 4/5)**
- **PLF 2025 : le budget de la PJJ augmente de 0,4% (page 6)**
- **Une baisse des effectifs d'élèves à la rentrée 2024 plus forte dans le public (Page 7)**
- **Anne Genetet défend son budget sur TF1 (page 8)**
- **Aucun "dialogue sincère" avec la ministre selon l'intersyndicale (page 9)**
- **Auditionnée au Sénat, Anne Genetet confirme la poursuite des réformes de ses prédécesseurs (page 10)**

Bien qu'elle soit "attentive aux objectifs fondamentaux" de la proposition de loi "visant à assurer la mixité sociale et scolaire dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat du premier et du second degrés et à garantir davantage de transparence dans les procédures d'affectation et de financement des établissements privés sous contrat", Anne Genetet, "en désaccord avec la méthode prônée" annonce dès sa première prise de parole qu'elle donnera, "un avis défavorable à l'adoption de cette proposition de loi" examinée en séance publique au Sénat jeudi 10 octobre.

"De nombreux leviers de progrès sont déjà entre nos mains"

Anne Genetet note que la loi de 2021 a confirmé l'objectif fixé par la loi de 2013 "d'améliorer la mixité sociale à l'école", publique et privée, mais la "volonté de bien faire" ne justifie pas "le vote d'une loi qui (lui) semble inadaptée". Elle considère d'abord que "de nombreux leviers de progrès sont déjà entre nos mains" et elle cite les secteurs de recrutement multi-collèges et multi-lycées, l'accueil d'élèves boursiers dans des établissements favorisés, l'implantation de formations attractives, par exemple des sections internationales en éducation prioritaire... Elle évoque le protocole signé en 2023 avec le secrétaire général de l'enseignement catholique et elle ajoute que celui-ci "développe une politique active en lien avec le ministère".

Elle considère de plus que "le choc des savoirs (...) vise à lutter contre le poids de la sociologie dans la réussite scolaire" et qu'il constitue "la principale réponse à la question que pose au fond (cette) proposition de loi".

La liberté de choisir ses élèves

La ministre considère qu'il est important de respecter la liberté de choix" des familles, mais aussi "la liberté de choix de l'établissement lui-même, notamment dans le choix du recrutement de ses élèves.

Après le rejet de la proposition de loi, la ministre affirme encore que "la mixité scolaire est extrêmement utile à la réussite scolaire", mais que le chemin qu'elle "souhaite emprunter" pour y parvenir n'est pas celui que proposait Colombe Brossel.



PLF 2025 : le détail des montants prévus pour les programmes "éducation"

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 a été transmis à l'Assemblée nationale. En voici les principaux enseignements en ce qui concerne directement les acteurs du système éducatif.

Le PLF 2025 prévoit en crédits de paiement*




- Pour le programme « **enseignement scolaire public du premier degré** » **27,491 Md€** (très précisément 27 490 907 364 €, dont 27 428 576 946 en "titre 2", masse salariale) (26,8 Md€ étaient prévus au PLF 2024). À noter que les dépenses de fonctionnement (titre 3), qui étaient de 91M en 2024 passent à 53,5 M€. Les dépenses d'intervention (titre 6) passent de 8,5 à 9 M€.
- Il prévoit pour le programme « **Enseignement scolaire public du second degré** » **39,5Md€** (39 523 106 898€ dont 39 045 257 381 en titre 2) (38,4 Md€ en 2024). Les dépenses "titre 3" passent de 73 à 66 M€. Les dépenses "titre 6" passent de 394 à 412 M€.
- Pour le programme "**Vie de l'élève**" **8,1 Md€** (8 153 063 307€ dont 5 482 672 727 en titre 2) (8 Md en 2024). Les autorisations d'engagement (8 143 063 307) sont inférieures aux crédits de paiement. Les dépenses "titre 3" passent de 55 à 52 M€. Les dépenses "titre 6" baissent de 3,310 Md à 2,619 Md€.
- Pour le programme "**Enseignement privé du premier et du second degrés**" **9 Md€** (8 938 183 839€ dont 8 015 747 441 en titre 2) (contre 9 035 305 069 en 2024). Les dépenses "titre 3" restent fixées à 5 M€. Les dépenses "titre 6" passent de 897 M€ à 917 M€.

Pour le programme "**Soutien de la politique de l'Éducation nationale**" **3 Md€** (2 980 819 128 € dont 2 147 483 298 en titre 2) (contre 2 894 284 793), les dépenses "titre 3" augmentent d'1 M€ et atteignent 665M€. Les dépenses d'investissement ("titre 5") diminuent et passent de 167 M€ à 156,5 M€. Les dépenses "titre 6" passent de 12 à 11 M€

Tous titres compris, le budget de l'Éducation nationale atteint **87 Md€**, en baisse de 9 M€

Les plafonds d'emplois évoluent, ils passent

- pour le 1^{er} degré, de 342 947 ETP en 2024 à 340 645 ETP en 2025 (- 2 302)
- pour le 2nd degré, de 451 353 ETP à 450 915 (- 438)
- pour l'enseignement privé du premier et du second degrés, de 132 960 ETP à 132 393 ETP (- 567)
- pour le soutien de la politique de l'Éducation nationale, de 28 670 à 28 941 ETP (+ 271)
- pour la vie de l'élève, de 103 714 à 124 758 (+ 21 044)

Directeur de la publication : Eddy KHALDI	
	
Rédactrice en chef : Martine DELDEM	
Mise en page rédactionnelle : Pierre MIMRAN	

PLF 2025 : les mesures prévues contre le harcèlement et pour la santé mentale.

Le deuxième objectif du programme 230 "Vie de l'élève", document annexe au PLF 2025, est de "promouvoir la santé des élèves et contribuer à améliorer leur qualité de vie".

Le budget total de la mission relative à la "Vie de l'élève" est prévu à 8,2Md€, soit une hausse de 54M€ par rapport à la LFI 2024. Pour l'action "Vie scolaire et éducation à la responsabilité", le budget serait de 3Md€, accusant une baisse de 100M€. Le budget de l'action "Santé scolaire" augmenterait de 121M€ pour atteindre 732M€.

Un des axes mis en avant est donc la lutte contre le harcèlement scolaire. Dans les établissements des premier et second degré publics, en 2023, 5,1% des élèves étaient considérés comme harcelés, d'après la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Le programme pHARe sera renforcé dans les écoles, collèges et lycées. Ce plan de prévention contre le harcèlement, mis en place en 2021, est accompagné d'une "large diffusion du **3018**, numéro unique d'alerte ; d'une **formation de l'ensemble des personnels** d'ici 2027 ; d'une ouverture d'une **plateforme à destination des parents** avec sensibilisation des parents élus ; de la pérennisation du questionnaire mis à disposition de l'ensemble des élèves du CE2 à la classe de terminal lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement".

Autre levier d'action : développer les compétences psychosociales. Pour cela, former les personnels, et généraliser les séances d'empathie, lancées par Gabriel Attal alors ministre de l'Éducation nationale, dans les écoles maternelles et élémentaires. Expérimentées dans 1200 écoles en 2023-2024, leur généralisation a pris du retard, en partie due aux remaniements ministériels, elle reste prévue pour cette année scolaire.

"Le nouveau programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège, enrichi de l'éducation aux médias et à l'information, inclut la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et les risques liés aux usages des réseaux sociaux." Les réseaux sociaux peuvent en effet exacerber le mal-être des jeunes.

PLF 2025 1er degré public : moins de moyens pour les maternelles, plus pour l'élémentaire

Le ministère de l'Éducation nationale fait preuve, en ce qui concerne le 1er degré public, de "volontarisme pédagogique", indique-t-il dans le "bleu" annexé au PLF 2025, et son optimisme "repose sur un enseignement explicite, structuré et progressif".

C'est ainsi qu'il compte que la proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante de la compétence "manipuler des syllabes" à l'entrée en CP, qui était de 81 % en 2022, devrait passer à 87 % dès l'an prochain (elle était de 66 % en REP+ en 2022). Pour ce qui est de la compétence "résoudre des problèmes", elle devrait passer de 66 à 70 % en 2025 et à 74 % en 2027. Elle était de 47 % en REP+ en 2022.

À l'entrée en CM1, la proportion d'élèves "avec une maîtrise satisfaisante de la compétence fluence passerait de 55 % en 2023 à 60 % l'an prochain et 64 % en 2027 (elle est de 37,7 % en REP+). Pour la compétence "résoudre des problèmes", elle passerait de 57 à 61% (65 en 2027, elle est de 37 % en REP+).

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard, qui était de 6,2 % en 2022 passerait sous la barre des 5 % en 2027

Au total, l'enseignement préélémentaire devrait bénéficier de 6,484 Md€ (6,643 en 2024) pour 84 464 ETP d'enseignants

L'enseignement élémentaire devrait bénéficier de 13 504 Md€ (13,215 en 2024) pour 169 667,67 ETP

Les besoins éducatifs particuliers passeraient de 2,255 Md€ à 2,310 Md€ et bénéficieraient de 24 380,33 ETP

Les crédits dévolus à la formation des personnels enseignants passeraient de 993 M€ à 1,014 Md€ pour 12 313 ETP

Les remplacements passeraient de 2,212 Md€ à 2,266 Md€ pour 28 198 ETP

Le "Pilotage et encadrement pédagogique" passerait de 1,588 Md€ à 1,625 Md€, pour 20 281 ETP

Les 1 341 "personnels en situations diverses" bénéficieraient de 128 M€ (contre 125)

À noter que :

- la proportion des emplois affectés au remplacement resterait stable à 8,7 % tandis que les disparités académiques, qui étaient de 5 points (entre 7,3 % et 12 %) en 2016-2017, sont passées l'an dernier à près de 10 points (de 7 % dans l'académie la moins bien dotée, à 16,6 % pour la mieux dotée)

- les crédits pédagogiques s'élèvent à 6,6 M€ (ils "recouvrent des activités complémentaires à l'enseignement et des partenariats dans les domaines artistique, culturel et scientifique, l'enseignement des langues vivantes et le développement du numérique éducatif. Ils n'incluent pas les crédits du Fonds d'innovation pédagogique" qui bénéficiera de 10 M€)

- les CLA (contrats locaux d'accompagnement) bénéficieront de 2 M€, les TER (conventions "territoires éducatifs ruraux"), de 3,28 M€

- les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) représentent 10 052,5 emplois pourvus (ETP) en 2023-2024, soit 4 818,5 emplois de maîtres spécialisés à dominante pédagogique, 1 666,75 emplois pour les aides à dominante relationnelle et 3 567,25 emplois de psychologues de l'Éducation nationale.

La fabrique du budget en images [\(Cliquez pour plus d'infos\)](#)

Phase administrative

Jan. Préparation

- Jan. Le Gouvernement** fait le cap. Le Premier ministre détermine les priorités du Gouvernement en matière de politiques publiques.
- Jan. Révisions budgétaires** : Bercy établit avec les ministères les indicateurs de performance sur lesquels l'État a action sera évaluée.
- Jan. Conditions budgétaires** : Bercy négocie avec les ministères pour fixer les objectifs des crédits et les crédits qui peuvent leur être alloués selon leurs motivations.
- Jan. Révisions budgétaires** : Bercy analyse et évalue avec les ministères l'impact de leur politique sociale et les emplois pour l'année à venir.
- Jan. Programme de stabilité** : Comme tous les États membres, la France remet à la Commission européenne un document présentant sa stratégie de politique économique publique, et la trajectoire et ses finances publiques.

Avril Arbitrage

- Avril Procédure d'arbitrage et lettres-patentes** : La Première ministre met son arbitrage et adresse aux ministres une lettre, appelée « lettre-patente », de crédits et d'emplois qui leur sont alloués.
- Avril Débat d'arbitrage des finances publiques** : Les priorités de dépenses et d'emplois et les indicateurs de performance font l'objet d'un rapport présenté au Parlement lors du débat d'arbitrage des finances publiques.
- Avril Conférences de réconciliation** : Bercy et les ministères négocient entre leurs d'allocations et budgets et programmes les crédits qui leur sont attribués.
- Avril Édition** : Rédaction du projet de loi de finances et de ses annexes. En collaboration avec les ministères, Bercy rédige la proposition de loi de finances présentée au Parlement. Le projet de loi de finances et ses annexes.

Phase parlementaire

Sept. Happes préliminaires

- Sept. Séance du Conseil d'État** : Le Gouvernement soumet le Conseil d'État pour avis sur les dispositions du projet de loi de finances.
- Sept. Présentation devant le Haut Conseil des finances publiques** : Organisme indépendant placé auprès de la Cour des comptes, le Haut Conseil des finances publie son avis sur le contenu économique du projet de loi de finances et sa cohérence avec les engagements européens de la France.
- Sept. Adoption du projet de loi de finances en conseil des ministres** : Le projet est adopté par le Gouvernement. Les commissions des finances du Parlement et la presse.

Nov. Débats et Vote

- Nov. Examen du projet de loi de finances par le Parlement** : Le projet de loi est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au plus tard le premier mardi d'octobre. Le Parlement dispose alors de 70 jours pour examiner, amender et voter le projet de loi.
- Nov. Dépense et recettes** : Dépense et recettes ne peuvent être : - créées de nouvelles dépenses, - supprimées des dépenses, sauf à les compenser par une autre recette.

Déc. Formulation

- Déc. Débat du Conseil constitutionnel** : Le Conseil constitutionnel peut être saisi pour vérifier la constitutionnalité du projet de loi.
- Déc. Dépense et recettes** : Le projet de loi est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au plus tard le premier mardi d'octobre. Le Parlement dispose alors de 70 jours pour examiner, amender et voter le projet de loi.
- Déc. Formulation de la loi de finances** : La loi de finances est présentée par le président de la République et publiée au Journal officiel.

PLF 2025 : le budget de la PJJ augmente de 0,4%

Le budget de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) devrait augmenter de 15 M€ et passer de 1,126 Md€ en 2024 à **1,141 Md€** en 2025, indique le "bleu" (document annexe au projet de loi de finances). Le plafond d'emplois devrait augmenter de 40 ETP à 9 555 (contre 9 515 ETP, 2024). Selon le SNPES-PJJ, le Gouvernement renouvelle actuellement, à la mi-octobre donc, les quelque 500 contrats qui sont arrivés à échéance le 1er septembre, donc de personnels contractuels qui n'auront pas été payés pendant un mois et demi. Selon la CFDT, seuls quelque 250 contractuels seraient volontaires pour signer un nouveau contrat. La PJJ va donc devoir embaucher et former de nouveaux éducateurs aux spécificités de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le syndicat FSU de la PJJ fait par ailleurs remarquer que la réforme de la justice des mineurs a entraîné un surcroît de travail pour les personnels pour mener à bien les MJIE, les **"mesures judiciaires d'investigation éducative"** entre le prononcé de la culpabilité et le prononcé de la peine. Le coût des MJIE devrait augmenter et passer de 3 150 à 3 269€.

Les délais moyens de prise en charge (hors MJIE) devraient passer de près de 13 jours en 2022 à moins de 9 et pour les MJIE de 21 jours (en 2023) à moins de 15 l'an prochain.

Le DDEn
Ami de l'école publique
Médiateur bénévole
Militant de la Laïcité
Au service des enfants
et de l'école publique,
Membre de droit du conseil d'école,
il intervient dans plusieurs domaines

RESTAURATION

SECURITE dans l'école et autour de l'école

TRANSPORTS

SANTE ET HYGIENE

BATIMENTS ET MOBILIERS

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Vous aussi devenez DDEn
Flashez le QRcode ci-dessous,
et remplissez le formulaire

QR Code

Documentation graphique : HUMANARTE POSITIVA - DESIGN COTYKOVSKY

Une baisse des effectifs d'élèves à la rentrée 2024 plus forte dans le public

À la rentrée 2024, 6,262 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat du premier degré, calcule la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance). Le service statistique de l'Éducation nationale vient de publier ses constats de rentrée. En raison de l'évolution démographique, ce chiffre est en baisse de 1,2% par rapport à l'année précédente, soit un recul de 78 100 élèves. La baisse des effectifs est plus importante en élémentaire que dans le préélémentaire. Et les zones rurales sont davantage touchées que les zones urbaines (-1,6% contre -1,1%).

La baisse est plus sensible dans le secteur public que dans le privé sous contrat (-1,4% contre -0,4%). A noter que le privé représente 13,6 % (contre 13,3% en 2000) des effectifs nationaux.

Seuls les effectifs des CM2, qui restent à un niveau constant, et des enfants de 3 ans (+0,6%) ne sont pas concernés par la diminution. Le taux de scolarisation à 3 ans atteint 98,5 %. Dans le secteur privé, les effectifs des 3 ans, 4 ans et de CP augmentent alors qu'ils stagnent ou diminuent dans le secteur public. Le rebond démographique de 2021 (+6 900 naissances) bénéficie davantage au secteur privé, les effectifs à 3 ans y augmentant de 4,2 % tandis qu'ils n'évoluent pas dans le public.

Une progression de 1,2% (+700 élèves) s'observe dans les effectifs d'élèves en situation de handicap qui bénéficient d'un dispositif ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire).

Alors que les taux de redoublement sont restés stables entre 2018 et 2023, ce taux remonte à la rentrée 2024 pour tous les niveaux de l'élémentaire. Cette hausse est plus marquée en début d'école élémentaire : de + 0,8 point en CP (2,7 %) à + 0,2 point en CM2 (0,7 %).



Anne Genetet défend son budget sur TF1

La ministre de l'Éducation nationale était invitée, jeudi 17 octobre, sur le plateau de TF1 suite au dépôt de l'alerte sociale par les syndicats de l'éducation pour s'opposer à la suppression des 4 000 postes d'enseignants.



La ministre a dit "prendre très au sérieux" cette alerte sociale, son cabinet ayant reçu les organisations syndicales le 17 octobre. Si de leur côté, les syndicats ne se sont pas montrés satisfaits de cette rencontre,

Anne Genetet dit vouloir rouvrir un "dialogue social" pour avancer sur "les bas salaires, les conditions de travail, les progressions de carrière". Quant aux suppressions de postes, la ministre avance l'argument de la baisse démographique, mobilisé par le gouvernement pour justifier cette mesure.

Sa "priorité" est d' "élever le niveau". La ministre estime que le budget en l'état "permet de faire des choses". Au sujet de la carte scolaire, "c'est localement que ça se fera", et non depuis Paris, répond-elle. Quant aux groupes de besoin, il faudra attendre de voir les résultats en 6e et en 5e avant d'envisager une généralisation aux autres niveaux.

Durant les hommages rendus à Dominique Bernard et Samuel Paty, "119 incidents (ont été) remontés, indique la ministre. C'était un peu plus de 280 à la même époque l'année dernière". Elle insiste ensuite : "Chacun de ces incidents donnera lieu à une sanction disciplinaire et pour les cas les plus graves, un signalement au procureur de la République." Un incident étant défini comme allant "du simple chahut à des propos inacceptables qui sont une forme d'apologie du terrorisme".

La ministre a rappelé que le harcèlement scolaire, est "un délit et une souffrance". Le questionnaire rempli par les élèves qui renseigne sur les situations de harcèlement sera reconduit le 7 novembre, jour de lutte contre le harcèlement scolaire. Si "la parole s'est libérée", "on a encore deux élèves par classe concernés par le harcèlement". Dernier point brièvement abordé, celui de la **réorganisation du temps scolaire** : "c'est une belle ambition mais on n'y est pas encore", conclut la ministre.



Enquête sur l'inclusivité dans l'école publique

Partie 1 : enquête DDEN

Aucun "dialogue sincère" avec la ministre selon l'intersyndicale

« Les paroles ne suffiront pas, il faudra des actes. » Dans un communiqué publié le 21 octobre, l'intersyndicale regroupant SUD, la CFDT, l'UNSA, la FSU, FO, la CGT et le SNALC "souhaitent revenir sur la diffusion à la presse des informations incomplètes et erronées à la sortie de la réunion avec le cabinet de la ministre mercredi dernier". Le SNALC avait déjà, à l'issue de cette entrevue, dénoncé "l'insincérité" d'Anne Genetet.

Pour les organisations, aucun "dialogue social constant, sincère et direct" n'a été mis en place, contrairement à ce qu'avance la ministre dans les médias.

Les organisations rappellent leur opposition à la suppression des 4000 postes d'enseignants et demandent la création des postes nécessaires. L'argument démographique ne se justifiant pas selon eux, "ce sont donc des choix politiques (...) ceux de ne pas préserver l'Éducation nationale de l'austérité et d'aggraver la crise que nous traversons". Une situation inacceptable pour l'intersyndicale qui a déposé une alerte sociale le 13 octobre, associée à un préavis de grève.

La lutte contre les mesures du "Choc des savoirs" se poursuit. Les syndicats exigent son abandon, mentionnant notamment "les évaluations nationales généralisées" et la "généralisation des classes prépa secondes".

Dans un contexte où "l'école est tenue à bout de bras par des personnels à bout de souffle", les syndicats avancent leurs revendications : augmentation des salaires, abandon du Pacte, création de postes, diminution des effectifs de classes, création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH.

L'entourage de la ministre indique qu'elle présentera ses arbitrages après les vacances de la Toussaint, mais qu'il est déjà acquis "qu'on ne change pas les règles en cours d'année" et que les "groupes de besoins" en 6ème-5ème sont maintenus cette année et l'année prochaine, même si le dispositif peut être "ajusté" au vu de l'évaluation qui sera conduite tout au long de l'année. Pour ce qui est des classes de 4ème - 3ème, deux scénarios sont sur la table, l'extension du dispositif ou le renforcement des dispositifs existant, aide aux devoirs, école ouverte, soutien méthodologique. Quant aux évolutions envisagées pour le DNB concernant son caractère obligatoire et les divers coefficients, elles n'interviendront pas avant la session 2026.



Auditionnée au Sénat, Anne Genetet confirme la poursuite des réformes de ses prédécesseurs

Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, a été auditionnée mardi 22 octobre par la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport au Sénat.

La ministre l'a répété à plusieurs reprises, sa priorité est d' **"élever le niveau"**. Autre priorité, celle de **faire respecter les principes républicains** : "Je ne céderai rien au respect de nos règles, de nos valeurs, de l'enseignement et de la défense de la laïcité (...) Je serai toujours en soutien à tous les professeurs sans exception." Les atteintes à la laïcité "sont inacceptables", insiste la ministre qui note par ailleurs qu'elles ont diminué "entre septembre 2023 et septembre 2024". "En cas de menace, la protection fonctionnelle doit systématiquement être assurée", insiste Anne Genetet.

"Face au constat d'une baisse des performances scolaires," les réformes engagées par ses prédécesseurs seront poursuivies, assure la ministre. Concernant les groupes de besoins mis en place en 6e et en 5e en français et en mathématiques, ils seront maintenus cette année et reconduits à la rentrée prochaine. Les résultats ne peuvent pas s'observer dans l'immédiat, note la ministre qui annoncera prochainement comment "ce dispositif sera adapté aux classes de 4e et 3e".

Les résultats des dédoublements de classes "commencent à frémir dans le bon sens", dit Anne Genetet. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine.

La ministre assure que **des moyens seront mis en place pour assurer l'application de la loi Vial, qui vise la prise en charge par l'État du temps méridien des AESH**. Sur les modalités de la mise en œuvre de la loi, la ministre a répondu que l'objectif était de "voir parmi celles (les AESH, ndlr) qui sont sous contrat, celles qui souhaitent, peuvent ou veulent travailler sur la pause méridienne". "Il faut une analyse quotidienne extrêmement fine", ajoute Anne Genetet.

La réforme de la formation initiale des enseignants est "excellente", estime la ministre.

La ministre confirme sa volonté de renforcer les moyens assurant la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et sexuelle ainsi que l'interdiction d'utiliser les téléphones mobiles dans les établissements.

Au sujet du pacte enseignant, la ministre souligne que les résultats ne sont pas établis étant donné que le dispositif a été lancé l'année dernière. Cependant, il sera reconduit avec "803 millions d'euros pour cette année".

